

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 75

Artikel: Un danger qui se précise : la télévision

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

alors se présenter devant le Tribunal et démontrer que cette nouvelle salle répond à des besoins.

Les exploitants déjà existants, considérant l'ouverture de cette nouvelle salle comme superflue, se présenteront également devant le Tribunal et feront valoir leurs raisons.

Après enquête, le Tribunal jugera s'il y a surabondance ou non.

La décision finale sera celle du président du Tribunal, les présidents de la K.R.S. et de la C.E.A. ne jouant que le rôle de conseillers techniques auprès du président du Tribunal.

Dans le cas de «surabondance», il ne recevra pas le certificat, et même s'il obtient des autorités officielles britanniques la licence lui permettant d'ouvrir son cinéma,

il saura qu'il lui sera impossible de trouver des films.

Une troisième méthode préconisée est celle qui consiste à s'adresser aux autorités officielles qui accordent les licences obligatoires pour l'ouverture de tout nouveau commerce. C'est cette méthode qui a été utilisée jusqu'à ce jour.

Dans certains cas, la C.E.A. a eu gain de cause et la licence d'exploitation cinématographique a été refusée par les autorités officielles.

Si toutefois la licence est accordée, bien que la «surabondance» ait été prouvée, le directeur de cinéma ne pourra pas faire partie de l'Association des Exploitants (C. E. A.) et pourra être mis à l'index par de nombreux distributeurs.

(Cinématographie française.)

Un danger qui se précise: La Télévision

I. En France:

Le Poste de Télévision de la Tour Eiffel prévoit des émissions quotidiennes...

Une grande manifestation de la télévision française a eu lieu le 31 Mars, au Théâtre Marigny, sous la présidence effective de M. Jules Julien, Ministre des P.T.T.

A un moment où la télévision a pris, en Angleterre, une extension dont on ne prévoit pas les limites, à la veille du jour où la télévision va être lancée commercialement aux Etats-Unis, à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition internationale de New York, il n'était plus permis à la France de rester en arrière, écrit «L'Ecran» de Paris.

M. Jules Julien, que la question passionnait et qui avait suivi de près, personnellement ou par l'entremise de ses collaborateurs, le développement de la télévision en Angleterre, a décidé que la France devait aussi prendre rang dans le domaine de la télévision.

*

Sous le titre: Les progrès de la télévision en France, les «Conférences des Ambassadeurs» avaient organisé, cette première séance publique de télévision. Au fond de la scène, se dressait un écran de 1,60 mètre sur 2 mètres. Une assistance très nombreuse, comprenant de nombreuses personnalités du monde parisien, littéraire, scientifique, diplomatique et de la presse remplissait cette grande salle.

Le programme comprenait la scène de la consultation de «Knock», de Jules Romains, avec Louis Jouvet, des chansons de Line Viala, des danses de Suzanne Lorcia, de l'Opéra.

Cette manifestation a permis d'apprécier les progrès accomplis par la télévision française qui possède l'émetteur le plus puissant du monde: la Tour-Eiffel, et que sa

technique place au premier rang des nations.

Puis, M. Jules Julien annonça que dorénavant, à dater du 15 avril, des émissions quotidiennes de télévision auraient lieu chaque soir pendant une heure ou deux. Ceci en plus des émissions expérimentales nécessaires aux perfectionnements techniques qui continueraient l'après-midi.

«Nous essaierons de donner des programmes aussi variés que possible. Dans la journée, notre équipement de prises de vues mobile transmettra des scènes d'extérieurs, reportages, événements sportifs, cérémonies etc. Nos spectacles seront constitués par des diffusions de pièces soit du studio, soit de théâtres et par des transmissions de films.

De plus, des salles de réception vont être installées dans le rayon d'émission de l'antenne de la tour Eiffel (100 kilomètres environ) pour que chacun puisse être à même de connaître et d'apprécier la télévision.»

*

Disons tout de suite que, techniquement, la transmission du 31 mars a été excellente. Il n'y eut pas de parasites, ni de flottement, ni de flou. Les images étaient nettes, mais pas toujours assez distinctes. On avait l'impression d'un film qui aurait été contre-typé quatre ou cinq fois de suite.

En tous cas, on peut affirmer que ces résultats sont aussi bons, sinon supérieurs, à ceux des projections sur grand écran qui ont été données en Angleterre.

*

Un fait est certain aujourd'hui c'est que la télévision a cessé d'appartenir exclusivement au domaine du laboratoire pour passer dans celui des applications pratiques.

A plusieurs reprises déjà le Syndicat Français a appelé l'attention de la Corporation cinématographique sur le danger que pourrait faire courir un jour la Télévision à l'Exploitation, donc à l'Industrie toute entière.

Il semble qu'aujourd'hui ce n'est plus à nos portes que soit ce redoutable concurrent du Spectacle!

Il sera demain chez tous, comme l'est la Radio aujourd'hui!

Avant qu'il ne soit trop tard, les Directeurs de Cinéma renouvellent une dernière fois l'invitation si souvent réitérée aux autres Associations corporatives de considérer ce grave problème dans toute son étendue.

II. En Angleterre.

L'Association des Directeurs et la Société des Loueurs, sections de Londres, ont entrepris une série de conférences pour traiter en commun les questions de la télévision intéressant le Cinéma. Les sections de province s'en occupent aussi activement. A la suite de la télévision du combat de boxe le 3 avril au «Marble Arch Pavilion» qui marque une avance de cette découverte dans la voie commerciale, Van Isidore Ostren a déclaré à la Presse que si le monopole du Britannic Broad Casting (B.B.C.) était maintenu, un seul programme par semaine télévisé par elle, sur les appareils privés suffirait à obliger bien des cinémas à fermer; puisque la télévision entre dans la voie commerciale, il faut que le Cinéma puisse l'exploiter. Il faut obtenir que les cinémas passent en télévision les grands événements mondiaux, en limitant le champ de réception des appareils privés.

*

A Leeds, le Président de l'Association des Directeurs a largement parlé des problèmes immédiats concernant la télévision qui se posent pour les Directeurs. L'année dernière, la B.B.C. lui a affecté 350 000 Livres, et pour cette année, 500.000, ce qui prouve qu'elle ne se propose pas de lui donner un développement considérable. Les essais d'extension à plusieurs villes de province, comme Leeds, York, etc., ont rencontré des difficultés; dans certains cas, une salle devrait disposer de 6.000 volts, alors qu'elle a beaucoup de peine parfois à en obtenir plus de 400. D'autre part, il est inadmissible que l'Etat fournisse des subsides à une industrie qui ne profite pour le moment qu'à la radio et aux fabricants d'appareils récepteurs; la télévision devrait être traitée commercialement comme le Cinéma: pourquoi cette différence? Les Directeurs se doivent rien faire pour s'opposer aux progrès de la télévision, mais ils ne peuvent supporter la différence de traitement. L'Association se propose d'intervenir.

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site. Téléphone 22094

Développement automatique
négatifs et positifs 35 mm
Enregistrement sonore VISATONE



Charlie Chan in Broadway.
Warner Oland et Louise Henry dans
«Charlie Chan à Broadway».
Film: 20th Century-Fox.

nir auprès du «Postmaster General» pour obtenir que le B. B. C. ne vienne pas gêner les intérêts du Cinéma, et qu'en outre elle ne jouisse pas d'un monopole pour la télévision quand celle-ci devient une industrie commerciale. Pourquoi le Cinéma n'a-t-il pas le droit de tirer profit de la télévision s'il le peut? Pourquoi aussi la télévision utilise-t-elle les artistes et les appareils que les capitaux du Cinéma ont servi à créer?

Une première protestation vient de s'élever de la part des milieux cinématographiques. Alors que des pourparlers sont en cours pour réglementer les séances de télévision dans les cinémas, la B. B. C. annonce qu'elle va transmettre des anciens films de Charlie Chaplin, à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Le «British Film-Institut» qui a organisé son service d'archives avec le concours des

associations cinématographiques intéressées n'a pas tenu compte de la décision prise par les producteurs et distributeurs de films de ne pas fournir de films à la B. B. C.; c'est lui qui a prêté à cette dernière les anciens films de Chaplin.

Il s'agit maintenant, pour les exploitants, d'empêcher que la B. B. C. n'ait le monopole de la télévision dans les salles de cinéma et d'arriver à un accord entre la branche cinématographique et cette société, avec l'appui du gouvernement anglais.

*

Gaumont-British a maintenant douze salles, au total 25 000 places, équipées du système Baird. Ce circuit, ainsi que quelques autres, ont télévisé récemment sur grand écran de 4,50×3,60 m., la course nautique d'Oxford et Cambridge du 1er avril. Les résultats n'ont d'ailleurs pas été très bons; en raison des mauvaises conditions de temps, on n'a passé que le départ et l'arrivée, le reste a été montré sur plans; les prix des places ont été majorés. On dit que Gaumont-British se propose d'équiper une trentaine de ses salles dans la région de Londres, du système Baird.

*

L'Assemblée générale de la Société Baird s'est tenue le 31 mars. Elle a approuvé une nouvelle émission d'actions pour 400 000 Livres. Le Président a signalé l'ouverture de pourparlers entre Baird et Gaumont-British d'une part, et Scophony et Odeon-Theatres de l'autre, en vue d'éliminer la concurrence fâcheuse entre ces deux groupes. Il est convaincu qu'on arrivera sans trop de peine à faire profiter largement le cinéma de la télévision et à régler sainement la concurrence avec les postes privés. De nombreux contrats avec des cinémas sont en cours, pour l'équipement des salles, l'exécution de ces contrats couvre déjà une période de 18 mois.

Les droits d'auteur de musique en Bulgarie

La Cinématographie française écrit:

Sofia. — En 1935, les exploitants bulgares ont été pour la première fois avisés par le représentant des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs de Musique qu'ils avaient à payer une redevance au profit de la Sacem. Devant le refus des membres de l'Association des Directeurs de Cinéma en Bulgarie il assigna plusieurs d'entre eux devant le Tribunal civil de Sofia première instance.

Par la suite, afin d'abréger la procédure — trois instances pour chaque infraction — le représentant de la Sacem assigna ses adversaires devant le Tribunal correctionnel pour appropriation indue.

L'Association décida alors d'entreprendre des démarches auprès des Pouvoirs Publics afin d'obtenir une solution légale de la question de la paternité des droits d'auteur pour les films, dans le sens des différentes

décisions judiciaires intervenues en Finlande, Egypte, etc. ...

Après dix-huit mois de luttes, les exploitants viennent d'obtenir gain de cause.

En effet, le Journal officiel du 1er avril 1939 vient de publier la modification de la loi de 1921 concernant les droits d'auteur, qui a été votée par la Chambre le 16 mars 1939 et qui règle la question du droit d'auteur pour les films comme suit:

Article 4. — Les droits d'auteur pour les films appartiennent à l'éditeur (lisez producteur) du film pour une durée de 25 ans à partir de la date de son édition (lisez production).

Ces droits comprennent, en outre, les droits de projection du film et de reproduction pendant la projection du dialogue et de la musique qui en font partie.

De ce qui précède, il suit que tout producteur, en cédant la licence pour l'exploit-

tation d'un film en Bulgarie, cède automatiquement à l'acheteur les droits d'auteur que lui reconnaît la loi bulgare grâce à notre intervention.

Le Secrétaire général de l'Association des Directeurs de Bulgarie.
A. DAVIDOFF.

Red. Et en Suisse? Ne va-t-on pas suivre le mouvement? Les associations cinématographiques suisses ont lutté longtemps contre les droits d'auteur, mais le Tribunal fédéral, par arrêté du 12 décembre 1933, leur a donné tort, contrairement aux jugements prononcés dès lors dans plusieurs pays.

Foire de Paris du 13 au 29 Mai 1939

1er Salon du Cinéma

Paris, le 20 Avril 1939.

Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que le 1er Salon du Cinéma aura lieu à la Foire Internationale de Paris du 13 au 29 Mai 1939.

Cette première exposition importante de l'Industrie Cinématographique groupera les constructeurs français et étrangers de matériel professionnel et de format réduit, les producteurs et distributeurs de films, ainsi que de nombreuses branches se rattachant au cinéma.

Elle a pour but d'initier le grand public et notamment les deux millions de visiteurs de la Foire de Paris aux différents problèmes du cinéma et, d'autre part, de permettre aux directeurs de cinéma, aux techniciens et à tous ceux qui s'intéressent au cinéma de se renseigner et de traiter le cas échéant sur place, en contact direct avec l'ensemble des fournisseurs.

En dehors des stands d'exposants, une importante rétrospective de l'évolution de l'industrie et de l'art cinématographiques est prévue.

Une «Journée du Cinéma» aura lieu le 20 Mai, consacrée à un important Congrès des Industries Technique et à une manifestation solennelle à l'occasion du Centenaire de la Photographie.

En résumé, rien ne sera négligé pour donner au 1er Salon du Cinéma, à la Foire Internationale de Paris de 1939, tout l'intérêt qu'en attend le nombreux public appelé à la visiter.

Sur demand nous vous enverrons un imprimé comportant de plus amples détails sur le Salon.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président du Salon du Cinéma
à la Foire Internationale de Paris:

Auguste Bosc.